

RÈGLES DU JEU

« Happy Fridays »

Article 1. Société organisatrice

Le Village de marques McArthurGlen "Roubaix", situé au 44 rue Mail de Lannoy 59100 Roubaix ci-après dénommé « le **Centre** »), dont la société OPPCI SAVILLS IM EUROPEAN OUTLET FUND, société de placement à prépondérance immobilière à capital variable sous la forme d'une société par action simplifiée, au capital de 151.700.000,00 euros, dont le siège social est situé 91-93 Boulevard Pasteur 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 844 290 478 est propriétaire, organise un jeu.

Le jeu est intitulé « Happy Fridays » et débutera dans le Centre le 7 mars 2025 à 10h00 et qui aura lieu uniquement les vendredis de mars : vendredi 7, vendredi 14, vendredi 21 et vendredi 28 mars. Le jeu concours se terminera le 28 mars 2025 à 19h00 (ci-après dénommée la « **Date de Clôture** »).

Le tirage au sort du Gagnant (ci-après le « **Gagnant** ») aura lieu le 28 mars 2025 à 19h00 (ci-après dénommé le « **Jeu** »).

Etant précisé que la gestion du Centre est déléguée à la société **MG-RB Europe SAS**, société par actions simplifiée dont le siège réside au 44 Rue Mail de Lannoy, 59100 Roubaix, Siret numéro 39219955000071, qui organisera le déroulement et l'animation du Jeu (ci-après dénommée « **l'Organisatrice** »).

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement (ci-après le « **Règlement** »).

Article 2. Dotation

L'Organisatrice met en jeu un remboursement intégral des achats effectués par un seul gagnant, (ci-après la « Dotation »).

Le gagnant recevra la somme de ses achats remboursés sous forme de **cartes cadeaux**, utilisables dans les boutiques de McArthurGlen Roubaix.

La Dotation est non modifiable, non échangeable, non transférable et non remboursable. La Dotation ne peut faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. Le Gagnant ne pourra pas solliciter de prestations supplémentaires non comprises dans le descriptif de la Dotation.

L'Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de substituer la Dotation, à tout moment et à sa seule discrétion, par une dotation, d'une valeur commerciale équivalente et avec des caractéristiques équivalentes.

Si le Gagnant n'accepte pas la substitution, il perd son droit à la Dotation sans aucun recours contre l'Organisatrice.

Article 3. Accès et conditions de participation

Le Jeu est réservé à toute personne physique âgée de 18 ans ou plus à la date de la participation au Jeu.

En acceptant le Règlement, Vous confirmez que Vous êtes âgé de 18 ans ou plus, que Vous ne faites l'objet d'aucune sanction de la part de la France, du Royaume-Uni, de l'Union européenne, des États-Unis ou du Canada et que votre lieu de résidence n'est pas situé dans un pays faisant l'objet de sanctions restrictives de la part de la France, du Royaume-Uni, de l'Union européenne, des États-Unis ou du Canada.

Veillez noter que pour prendre part au Jeu, Vous devez être en possession d'un outil informatique disposant d'un navigateur Internet. Les éventuels frais afférents restant à la charge exclusive du Participant.

Pour participer au Jeu, vous devez :

- Visiter et effectuer des achats dans au moins 5 boutiques différentes du centre commercial durant les jours de l'opération.
- Vous présentez à l'accueil avec les justificatifs d'achat (tickets de caisse)
- Remplir le formulaire de participation avec vos coordonnéesⁱ
- Lire et accepter le présent Règlement
- Déposer votre formulaire de participation dans l'urne présente à l'accueil sur la durée du Jeu, aux horaires d'ouverture du Centre

Toute participation non conforme au Règlement, incomplète ou contenant des coordonnées incorrectes sera considérée comme nulle.

Toute fraude ou tentative de fraude au Règlement ou au Jeu est interdite et l'Organisatrice pourra exclure, suspendre et/ou annuler définitivement la participation d'un ou plusieurs Participants en cas de fraude, tentative de fraude ou contournement des règles de participation telles qu'elles sont édictées au Règlement. L'Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer la Dotation et de poursuivre les auteurs de la fraude devant les juridictions compétentes.

L'Organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants ou de tout autre personne du fait des fraudes éventuellement commises ou tentées.

L'Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, pendant le Jeu.

En acceptant le Règlement, Vous confirmez et garantissez que vous n'êtes ni un membre du personnel de l'Organisatrice, de ses filiales et/ou du Centre (ce qui inclut les dirigeants, salariés, administrateurs, y compris ceux des magasins et restaurants du Centre), ni un membre de leur famille (conjoint, concubin, ascendants et descendants), et que vous n'êtes pas impliqué directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu.

Article 4. Désignation du Gagnant

Le tirage au sort désignant le Gagnant parmi tous les Participants sera effectué dans les délais indiqués à l'article 1.

Un email sera adressé par l'Organisatrice au Gagnant, à l'adresse électronique qu'il aura utilisée pour participer au Jeu, dans les prochains jours suivant le tirage au sort, afin de l'informer de son gain et lui indiquer les modalités de remise de la Dotation.

Le Gagnant doit se présenter à l'accueil du Centre dans les 2 mois à compter de la réception de l'email l'informant qu'il a gagné pour récupérer ses cartes cadeaux.

Si le Gagnant ne se présente pas dans le délai susvisé, la Dotation sera perdue et le Gagnant sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à la Dotation qui ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement.

A la libre discrétion de l'Organisatrice, un nouveau tirage au sort pourra être effectué par l'Organisatrice parmi les mêmes Participants et dans les mêmes conditions. Un nouveau gagnant pourra être désigné dans les conditions prévues au présent article.

L'Organisatrice ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la connexion internet, aux communications électroniques, au mauvais acheminement du courriel ou de tout autre dysfonctionnement technique et qui interviendrait pendant toute la durée du Jeu.

Si les informations et l'adresse électronique renseignées par le Gagnant sont inexploitable ou inexactes ou si le Gagnant ne peut être identifié, il n'appartient pas à l'Organisatrice d'effectuer des recherches complémentaires afin de retrouver le Gagnant indisponible, qui ne recevra par conséquent ni la Dotation, ni aucun dédommagement ou indemnité. La Dotation restera la propriété de l'Organisatrice qui pourra la remettre en jeu à sa discrétion.

En cas de renonciation expresse du Gagnant à bénéficier de sa Dotation, celle-ci sera réattribuée par l'Organisatrice sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 5. Données personnelles

Vos données personnelles (nom et prénom, adresse email, téléphone, code postal) sont préalablement collectées et/ou traitées par McArthurGlen UK Limited pour les besoins de l'organisation et de la gestion du Jeu ainsi que de la remise de la Dotation.

La base juridique de ce traitement est la gestion du Jeu de l'Organisatrice à promouvoir sa société par le biais du Jeu.

Vos données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire à l'organisation du Jeu, augmenté du délai légal de prescription aux fins du traitement de toute réclamation relative A l'organisation du Jeu. Veuillez noter que nous nous appuyons sur la décision d'adéquation de la Commission européenne ou du Royaume-Uni pour protéger Vos données personnelles lorsque celles-ci sont transférées entre le Royaume-Uni et la France.

Vous pouvez exercer Vos droits (i) d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation du traitement de Vos données personnelles, (ii) d'opposition au traitement de Vos Données

Personnelles pour des raisons tenant à votre situation particulière et/ou (iii) de définir des directives relatives à Vos données personnelles en cas de décès, en contactant McArthurGlen UK Limited par courrier comprenant Vos nom et prénom ainsi qu'un justificatif d'identité à l'adresse postale : Data Protection Officer, McArthurGlen UK Limited, Nations House, 3rd Floor, 103 Wigmore Street, London, W1U 1WH, Royaume-Uni ou à l'adresse électronique dataprotection@mcarthurglen.com.

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles des Participants, la politique de confidentialité de McArthurGlen est accessible en cliquant sur le lien suivant : [Mentions légales | McArthurGlen Roubaix](#)

Article 6. Droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de toute ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduits dans le cadre de ce Jeu est strictement interdite, sauf autorisation écrite et préalable de l'Organisatrice.

Article 7. Convention de preuve

Le Participant et le Gagnant reconnaissent et acceptent que les données, les enregistrements, les fichiers, et tout autre élément de même nature, quel qu'en soit le support, de l'Organisatrice feront foi et prévaudront sur ceux produits par le Gagnant ou le Participant.

Article 8. Force majeure

En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil et de la jurisprudence qui en découle, l'Organisatrice peut être amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Dans tous les cas, elle se réserve le droit de prolonger la période de participation visée à l'article 1 du Règlement.

Toute modification du Règlement fait l'objet d'un avenant déposé auprès de l'office du commissaire de justice mentionné à l'article 11.

Article 9. Droit applicable

Le Jeu est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'interprétation du Règlement et/ou à l'organisation du Jeu sera soumis aux tribunaux français compétents.

Article 10. Consultation du Règlement

Le Règlement peut être consulté à l'accueil du Centre (Accueil-Guest Services).

Le Règlement peut également être obtenu sur demande écrite adressée à :

Société McArthurGlen
Département Marketing
Jeu intitulé « Happy Fridays »
44 rue Mail de Lannoy
59100 Roubaix.

Il est précisé que les frais d'affranchissement ne se **seront** pas remboursés.

i